



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Conseil municipal N°01/2021 du jeudi 1^{er} avril 2021

Nombre de conseillers

- En exercice 7
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation : jeudi 25 mars 2021.

Date d'affichage : lundi 12 avril 2021.

Le premier avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Absent non-excuse : Madame Andréa ROUME et Monsieur Michel TRONCHE.

Procuration : néant

Délibération N°04/2021 BUDGET PRIMITIF 2021 DONT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente au Conseil municipal son projet de budget primitif 2021, y compris l'annexe attribuant les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité**, d'adopter le budget principal 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	137 755.38 €	16 686.90 €
Recettes	137 755.38 €	16 686.90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2021 et ses annexes.

JEAN PIERRE POIROT
2021.04.12 17:02:18 +0200
Ref:20210412_154803_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le 12 avril 2021.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2021 à 17h12
Référence de l'AR : 088-218803112-20210401-042021-DE